

Téléphone-télécopie

03 85 50 81 17

Courriel mairie.mazille71@orange.fr

Ouverture au public :

Lundi et Jeudi de 9 h 30 à 12 h 30

Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal

26 octobre 2018 à 20 heures

Présents : Jean-Marc CHEVALIER, Patrick SIMON, Jacques BOURGEOIS, Jean-Baptiste MARTINOT, Laure MICHELET, Laurent WOOG, Jean-Claude LUCAS, Roger LAHU, Jean-Paul LEGROS, Gérard MOYNE, Michel PETOZZI.

Le Conseil au complet peut valablement délibérer: ouverture des travaux à 20 h10.

Le Maire présente au Conseil la nouvelle secrétaire : Madame Geneviève VIGNERESSE et le Conseil lui souhaite la bienvenue.

Secrétaire administrative : Madame Geneviève VIGNERESSE

Secrétaire de séance : Gérard MOYNE

Le Maire complète l'ordre du jour par le détail des questions diverses.

1- Approbation du procès-verbal de la réunion du 6 juillet 2018 :

Le conseil municipal adopte à l'unanimité le CR du 6 juillet 2018.

2-Assurance du personnel communal

La commune payait les primes à MNT, mais en fait le personnel n'était pas « couvert », ce qui n'a pas eu d'incidence. Désormais, pour 1 € par mois et par agent, auprès du nouvel assureur, le personnel a la possibilité de s'assurer ou non en fonction de sa situation personnelle.

La nouvelle secrétaire était déjà assurée au nouveau système, ce qui a impliqué de passer à cette nouvelle couverture, conforme aux nouvelles dispositions réglementaires.

Se pose la question de la restitution des primes encaissées indûment.

Cette nouvelle couverture est adoptée à l'unanimité.

3-RIFSEEP

Monsieur le Maire détaille l'incidence budgétaire de ce nouveau dispositif, applicable pour l'ensemble des personnels au niveau national, concernant les primes annuelles, qui remplace les primes attribuées précédemment en fonction de la technicité (IAT).

Monsieur le Maire détaille l'incidence respective de ces primes et du passage de 13 heures hebdomadaires à 16 heures de la Secrétaire.

L'ensemble du personnel passe, à compter du 1^{er} novembre 2018 au système RIFSEEP : (droit à IFSE + le CIA qui remplacent l'IAT). Le CIA est une « prime au mérite » calculée par rapport à des objectifs à fixer pour chaque personne, après avoir établi pour chacun, des fiches de poste (validées par le Maire).

L'incidence des primes et de la modification des horaires représente une hausse du budget poste « salaires » de 39.407 euros (brut fiscal 2019) – 467,88 euros (indemnité annuelle IAT de 467,88euros = 38439,12 euros par rapport au brut fiscal 2018 de 37.875 euros, soit une hausse de 1064 euros.

Cette modification est adoptée à l'unanimité.

4-Modification du temps de travail de la secrétaire de Mairie

Le poste qui existait à raison de 13 heures par semaine passe à 16 heures par semaine, avec les nouveaux horaires d'ouverture le lundi et le jeudi matin de 9h30 à 12h30.

Cette modification est adoptée à l'unanimité.

5-Vente de terrain aux Perrières

Pour sept propriétaires, il serait judicieux de céder aux personnes jouxtant cette partie enherbée (3 à 4 m² environ chacun), la portion de terrain communal située en face de l'entrée de chaque lot, ce qui réduirait l'espace à entretenir par la commune.

Deux demandes ont déjà été faites, deux propriétaires ayant déjà inclus ces portions dans leurs lots.

Il paraît judicieux de questionner le notaire, pour savoir si un acte groupé est possible, quel sera le coût (acte groupé ou séparé), et si un bornage est nécessaire.

En fonction du coût, une demande sera transmise à chaque propriétaire, avec indication du coût, sachant que l'accord de la Préfecture sera déterminant pour cette opération.

Le conseil décide, à l'unanimité, le principe de la cession des parcelles (au total 28 m² environ), et de questionner le notaire.

6-Subventions 2018

A-Stèle à l'Association « les Amis de Michel BOUILLOT »

La stèle a coûté 1.839 euros.

Le Conseil examine les comptes transmis par l'Association, et fait le point des subventions accordées aux différentes associations en 2018, et notamment l'incidence du décalage dû à la transmission en 2018 de la facture acquittée de l'AIC pour la mise en conformité de l'accès de la salle de l'AIC à CHARLY en 2017. Les 1000 euros budgétés en 2018 n'ont pas repris ces 1500 euros qui n'avaient pas été versés.

Compte tenu des versements à quatre associations (100+50+100+100 euros), une délibération rectificative s'avère nécessaire au Chapitre 65 du budget 2018.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide, à l'unanimité, l'attribution d'une subvention de 1.000 euros à l'Association « Les Amis de Michel BOUILLOT » pour la réalisation de la stèle. La facture acquittée de 1.839 euros devra être fournie à la Mairie.

B-Aide aux communes sinistrées de l'AUDE

L'Association des Maires de France sollicite une aide de toutes les communes de France, pour la reconstruction des équipements publics des communes sinistrées.

A l'unanimité, le Conseil décide :

- l'octroi d'une aide de 200 euros, qui seront versés à l'Association des Maires de France de l'AUDE.

- de réaliser la décision modificative du chapitre 65.

7-Voirie

Une réunion est prévue le 13 novembre à 10 heures, pour déterminer les travaux à budgéter sur 2019.

L'intervention de l'Agence du Patrimoine pour la reconstruction du mur du parking de l'Église est prévue en décembre.

8-Travaux ONF 2019

Monsieur Nicolas LOOSLI quitte ses fonctions à l'ONF à la fin du mois, et Monsieur Benjamin MARIOTTON reprend ses anciennes compétences, à compter du 1^{er} novembre 2018.

Le Conseil examine les propositions de coupes et travaux pour 2019, au vu de la recommandation de l'ONF.

A l'unanimité, le Conseil décide de suivre les recommandations de l'ONF pour 2019 savoir :

- mettre en coupe réglée les parcelles 21-2 et 25-2*
- reporter sur 2020 la coupe réglée de la parcelle 3*
- supprimer (reporter) les coupes des parcelles 6, 7 au motif de « transition d'aménagement », 29-1 pour raison commerciale, 29 2 et 31 pour raison sylvicole (niveau du capital forestier).*

Affouages 2018: une demande du 18 octobre 2018 a été faite à Monsieur le Maire afin de relancer les dits affouages. Compte tenu des recommandations de l'ONF, la municipalité doit revoir avec le nouveau responsable de l'ONF, un nouveau programme pour 2019 tenant compte de cette nouvelle demande.

9-Questions diverses

A-Limitation de vitesse dans le bourg de Mazille

Certains se plaignent du non-respect de la limitation de vitesse dans la traversée du village, en particulier devant l'épicerie.

Au départ, la Commission Voirie avait demandé trois ralentisseurs, mais deux ont été refusés par la DIRE, du fait des courbes et du statut de RD.

La question sera de nouveau posée, en même temps que la demande de réaménagement du stationnement vers l'Épicerie.

Une étude des clés USB conservées par la Mairie, qui enregistrent les vitesses des véhicules, sera faite et le radar pédagogique côté descendant sera réparé.

B-Fédération Européenne des Sites Clunisiens

La Commune est contactée pour se mettre en conformité avec la nouvelle réglementation de la Fédération.

La Commune avait adhéré à la Fédération le 15/07/2003, et des engagements avaient été signés.

La Fédération demande, en plus de la cotisation annuelle qui est versée :

-l'achat et pose d'un panneau de lecture vers l'église, au choix :

-40x40 pour 519,00 € HT

-40x60 pour 739,00 € HT

-40x100 pour 899,00 € HT.

*-l'achat pour la revente ou autre usage de **guides** au prix unitaire de 12 € HT par paquets de 10 (ouvrages édités en 2013).*

La Mairie n'a pas de Régie pour faire du commerce avec les comptes subséquents. La commune verse une cotisation annuelle qui vient de passer à 0,22€ par habitant, ce qui représente environ 100 € par an. Sur 2000 sites en Europe, 190 ont adhéré...et la Fédération a un bureau à CLUNY au-dessus de l'Office de Tourisme.

Le Conseil décide de procéder à l'étude des documents signés, avant de prendre une décision à la prochaine réunion.

C-Sentiers de Randonnée

Plusieurs réunions ont eu lieu à l'initiative de la COMCOM, pour faire le bilan des sentiers sur la commune, de leur état, des circuits et du balisage.

Le circuit de la fontaine CEBEE a été balisé au départ de leur création, mais pas le circuit du Carmel.

L'achat de 10 panneaux aux normes s'avère nécessaire, et une demande de subvention a été faite auprès de l'Office du Tourisme.

Affaire à suivre, en fonction du coût des panneaux.

D-SITE INTERNET

Le site a été créé il y a environ un an, avec le concours de AFMI, M. PLANCHARD,

sous une forme basique.

Anne CHEVALIER a proposé son aide, et il s'est avéré nécessaire de créer un « site miroir » pour ne pas travailler directement sur le site.

Un mail a été adressé en mai à M. PLANCHARD, qui n'a pas répondu. Contact a été pris avec Jean-Marie LOUCHE pour deux journées de formation, et il a indiqué qu'il manquait des mentions légales.

Suite au départ de M.LOUCHE, et grâce à Geneviève VIGNERESSE, la Commune s'est adressée à son collègue à la COMCOM : M. Alexandre MAZUIR, élu de la Commune de CHATEAU, et qui vient de créer son entreprise d'infographie à temps partiel. Il avait déjà créé gratuitement le logo de Mazille.

Il a proposé un devis de 1750 euros pour assurer la mise en forme et le suivi du site.

La Commune doit récupérer le nom de domaine et la propriété du site, les identifiants et les codes auprès d'OVH.

En attendant, le site a été placé en maintenance.

E-Vœux du Maire et commémoration

-11 NOVEMBRE :

-La commémoration aura lieu le 11 novembre à 11 heures, avec lecture d'un discours du Président de la République, avec présence des enfants.

Il sera suivi du vin d'honneur offert par la Mairie à la Priale.

-Vœux du Maire :

La date du 12 janvier 2019 à 11 heures est retenue, à la salle de l'AIC, pour les traditionnels vœux du Maire suivis d'un « Déjeuner festif ».

F-Vidéo-projecteur

Les plans des rues seront mis sur le site Internet, mais le plan fourni par La Poste est en six ou huit feuillets format A4. Il faudrait créer un plan lisible en format A4...

Ces feuillets pourraient être projetés lors des vœux du Maire en même temps que la présentation du site Internet.

G-Sécheresse

Un membre du Conseil informe que, suite à la sécheresse, sa maison a bougé (enduits fissurés en partie haute).

Existe-t-il d'autres cas sur la commune, auquel cas les personnes concernées doivent questionner leur assureur...

La municipalité n'a reçu aucune demande à ce sujet.

H-SIVOS

Une réunion commune aux trois membres du groupement scolaire s'est tenue récemment.

L'ouverture de la MAM est reportée en janvier, faute d'agrément pour l'une des associées, et un nouveau dossier a dû être présenté.

Il y a actuellement 59 enfants, et pour 2019, il risque de ne plus y avoir de TPS (Très Petite Section). Il faut qu'un projet de TPS soit monté rapidement par les enseignants, pour conserver le Cours Moyen (9 enfants s'en vont, et il y a risque de suppression de classe en janvier).

La garderie fonctionne bien, de même que la cantine.

I-Demande de diffusion de l'article « lui aussi, Il nous a quitté ! » dans le VAM

Le Conseil municipal, à l'unanimité, réprovoque la destruction de l'ouvrage.

Monsieur le Maire rappelle que le VAM n'a pas vocation à diffuser des articles montant les administrés les uns contre les autres. La Municipalité va vérifier les titres de propriété du dit ouvrage et contactera les services de la DDT et de L'ONEMA compétents, afin de donner suite à la destruction dudit ouvrage.

J-Travaux du Syndicat des Eaux

SUEZ, pour le compte du Syndicat des Eaux de la Haute Grosne, va changer 150 mètres de canalisations vers la Croix de Pierre au cours de l'année 2019.

K-Alimentation en eau de la Fontaine Cebée

Le Syndicat serait propriétaire des installations de la Fontaine depuis sa prise de compétence pour la distribution de l'eau sur la commune. Il demande que cette installation, qui n'est plus utilisée, soit cédée à la commune, sans aucune autre précision ni compensation.

La municipalité s'oppose à cette cession .et demande que cette installation soit mise en sécurité au niveau des accès des réservoirs.

L'ordre du jour est épuisé, la séance est levée à 23h45.

<i>Jacques BOURGEOIS</i>	<i>Jean-Marc CHEVALIER</i>	<i>Roger LAHU</i>
<i>Jean-Paul LEGROS</i>	<i>Jean-Claude LUCAS</i>	<i>Jean-Baptiste MARTINOT</i>
<i>Laure MICHELET</i>	<i>Gérard MOYNE</i>	<i>Michel PETOZZI</i>
<i>Patrick SIMON</i>	<i>Laurent WOOG</i>	